

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BONIFICATION MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL

à retourner à DDP 46 : ddp46-gestcol@ac-toulouse.fr

au plus tard le 16 mai 2021

Demande de bonifications concernant Madame / Monsieur :	Pièces transmises par l'intéressé (e)	Validation DDP
NOM DATE DE NAISSANCE :..... PRENOM AFFECTATION 2020-2021 :		
Rapprochement de conjoint : Sont considérés comme conjoints les personnes mariées, pacsées et les personnes non mariées ayant un ou des enfants de moins de 18 ans au 01/09/2021.		
<ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'employeur du conjoint datant de moins de 3 mois précisant la date et le lieu de prise de fonction. • Pour les agents Pacsés : attestation de Pacs + extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois. • Pour les agents mariés et/ou ayant des enfants (s) commun(s) : photocopie du livret de famille. • Itinéraire via Michelin exclusivement imprimé. 		
Autorité parentale conjointe : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile de l'autre parent datant de moins de 3 mois • Copie du livret de famille.. • Itinéraire via Michelin exclusivement imprimé. 		
Parent isolé : <ul style="list-style-type: none"> • Document attestant que le demandeur exerce seul l'autorité parentale. 		
Enfants : <ul style="list-style-type: none"> • à naître : copie de la déclaration de grossesse. • de moins de 18 ans au 1er septembre 2021 : Justificatif récent • rattachement d'enfants (non connus des services) au foyer fiscal 		
Situation de handicap de l'agent : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif indiquant la reconnaissance de travailleur handicap (RQTH) ou bénéficiaire d'une obligation d'emploi (BOE) ou tout autre justificatif équivalent en cours de validité au 01/09/2021 Situation de handicap de l'agent ou du conjoint ou de l'enfant ou maladie grave de l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> • Dossier médical complet constitué auprès du médecin de prévention. • Justificatif indiquant la reconnaissance de travailleur handicap (RQTH) ou bénéficiaire d'une obligation d'emplois (BOE) ou tout autre justificatif équivalent en cours de validité. • Attestation du médecin traitant sous pli confidentiel indiquant la pathologie de l'enfant. NB : Les différentes situations ne sont pas cumulables.		
Stabilité sur poste		

Education prioritaire (concerne les enseignants ayant intégré le département du Lot) Postes sensibles ou difficiles (cf annexe 4) Attention : concerne uniquement les affections antérieures au 1er septembre 2020		
Ancienneté sur poste ASH sans titre		

Priorité pour les agents réintégrant le département à la suite :

- d'un détachement,
- d'un congé longue durée ou congé parental,
- d'un PACD

Ces candidatures auront une priorité sur leur 1^{er} vœu si le poste est situé au sein de l'école du dernier poste occupé ou dans l'emploi le plus proche de leur dernier lieu de travail (type de poste et géographique).

Observations :

Date et signature de l'intéressé(e) :

Reçu DDP le